

MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE SEINE-SAINT-DENIS LE 27 JANVIER 2020

Le Conseil de l'Ordre, réuni le 27 janvier 2020, prend acte du vœu émis ce jour et à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire du Barreau de Seine-Saint-Denis et décide la **poursuite du mouvement de grève des avocats, nationalement engagé depuis le 6 janvier dernier, et ce jusqu'au mardi 4 février inclus.**

Le Conseil de l'Ordre constate que les rencontres auxquelles les instances nationales de la profession ont participé tout au long de la semaine du 20 janvier, y compris celle avec le Premier Ministre, ont confirmé que le gouvernement maintenait son projet d'intégrer les avocats dans le régime universel de retraites.

Le Conseil de l'Ordre déplore que le gouvernement puisse prétendre que les avocats pourront bénéficier « avec le régime universel de pensions plus élevées que dans leur régime actuel », alors même que **son analyse est fondée sur des exemples déconnectés de la réalité de l'exercice professionnel des avocats français**, et qu'il omet d'évoquer **les augmentations considérables de cotisations qui seront induites** (+55% pour la moitié des avocats) cumulées à une baisse des pensions qui touchera les confrères les plus fragiles.

Le Conseil de l'Ordre prend donc acte que c'est en toute connaissance des objections et revendications des avocats que le gouvernement a déposé son projet de loi.

Le Conseil de l'Ordre prend acte par ailleurs de **l'avis du Conseil d'Etat rendu public le 24 janvier**, qui souligne l'insuffisance des projections financières effectuées, les délais trop courts d'examen du texte et le caractère relatif de sa supposée universalité.

Le Conseil de l'Ordre rappelle à nouveau que tous les avocats de France sont en grève afin de sauvegarder leur **régime autonome, équilibré, pérenne et solidaire qui ne coûte pas un euro aux contribuables**, face à une réforme qui entraînera immanquablement la fermeture de cabinets d'avocats devenus incapables de faire face à une telle explosion de leurs cotisations.

Le gouvernement veut contraindre les avocats à se détourner des justiciables les plus démunis, à délaisser le service public de la justice auquel nous sommes tous attachés.

Pourtant, dans ce département, les revenus de notre profession sont parmi les plus faibles de France. **Nombreux seront ceux qui ne pourront plus vivre de cette profession.**

Voilà pourquoi nous sommes en grève. Voilà pourquoi nous combattons ce projet.

Le Bâtonnier
Frédéric GABET

